

Nos horaires d'ouverture des services et d'accueil téléphonique :

Nous vous accueillons ...	Uniquement sur rendez-vous	Au téléphone* 03 84 86 84 00 (n° unique, le standard vous mettra en relation avec les services)
Système d'immatriculation des véhicules (cartes grises,...)	L'instruction des demandes liées à ces titres ne relève plus des préfectures mais de centres d'expertise spécialisés (CERT). Ces démarches doivent être réalisées en ligne.	Un serveur vocal interactif vous renseigne au : 34 00* *** n° payant (0,06 centime par minute soit 0,18 centime pour un appel de 3 minutes par exemple)
Permis de conduire		
Séjour des étrangers	Horaires d'accueil du public (Cliquez ici)	
Commissions médicales	La préfecture ne convoque plus les conducteurs dont l'aptitude à la conduite automobile doit être contrôlée par la commission médicale (suspension ou annulation de permis consécutive à une infraction liée à la consommation d'alcool ou de stupéfiants). Les usagers doivent prendre rendez-vous sur le site Internet de la préfecture du Jura (www.jura.gouv.fr) dans la rubrique "Démarches administratives - prendre un rendez-vous" .	
Echange de permis de conduire étranger	Horaires d'accueil du public (Cliquez ici) Uniquement pour les ressortissants étrangers d'un pays n'appartenant ni à l'union européenne ni à l'espace économique européen, qui n'ont pas la nationalité suisse ou monégasque, et sollicitant l'échange d'un permis de conduire délivré par un pays non membre de l'union européenne ou de l'espace économique européen**.	
Autres services	du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30 (uniquement sur rendez-vous)	du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30